

Témoignages: des citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette et d'ailleurs s'expriment



Bijou Le Tord, auteure-illustratrice de livres pour enfants.

J'ai passé un long moment de ma vie à l'étranger où j'ai enseigné en tant que créatrice et styliste de tissus. Par ailleurs, par le biais de mon travail d'illustratrice, j'ai toujours été en contact avec les écoles et les bibliothèques. D'origine Lyonnaise, je vis depuis 15 ans à Saint Julien Molin-Molette. Nous avons la chance de vivre dans un village avec un environnement magnifique, un Parc Naturel. J'habite sur le chemin de l'école. Depuis ma fenêtre, je vois les enfants quatre fois par jour, je vois aussi les camions qui passent dès sept heures le matin, parfois en grappe de 3 ou 4. Rue de la Modure, les trottoirs sont par endroits, extrêmement étroits, je regarde les mamans (ou papas) qui passent en tenant leurs enfants serrés contre eux quand un camion approche. Les camions ne ralentissent jamais, c'est la loi du plus fort. J'ai vu des enfants pleurer devant ces gros engins.

- Est-on réellement conscient du danger que représentent ces camions qui arrivent à toute pompe ???
- Comment régler ce vrai problème de circulation et d'encombrement de la chaussée ?
- Ne peut-on pas mettre des ralentisseurs pour ces camions qui ne respectent pas les panneaux de signalisation en amont de la rue ?
- Et je ne parle pas du bruit...qui nous empêche de tenir nos fenêtres ouvertes l'été !

Depuis près de 32 ans, la carrière mange notre montagne, dévore sa faune, sa flore... Est-ce l'héritage que nous voulons laisser aux enfants et aux familles de Saint-Julien-Molin-Molette?



Francis Blanchet, retraité à Saint Julien Molin Molette

En 1995 notre fille Christine, attirée par le projet « art et nature » de la municipalité, est venue s'installer comme potière à St Julien. A cette époque nous avions dans l'idée d'acquérir une maison familiale à la campagne, hors de la ville de Grenoble à l'urbanisation galopante, où nous habitions. Nous nous sommes établi à Malencogne tout près de la carrière. En 1995 ses nuisances ne nous sont pas apparues comme rédhibitoires. Au fil du temps son activité croissante nous a fait changer quelque peu d'avis : nuages de poussières, tirs de mines provoquant des fissures dans les murs... Pour tenter d'améliorer la situation et pour dissuader Delmonico-Dorel de poursuivre son premier projet d'extension en 2005, je faisais partie en tant que riverain du Comité de Suivi de la Carrière. Je me suis vite aperçu que ce comité était un leurre et qu'il n'existait que pour avaliser les actions du carrier vis à vis du Préfet, ainsi que le conforter dans ses projets. Je me suis alors désolidarisé de ce comité de suivi.

Nous nous sommes depuis établis au village, Christine, avec l'espoir d'attirer plus de clientèle dans son atelier/expo Ocrement, ma femme et moi, rue Pré Martin pour nous rapprocher de nos petits enfants et de tous ceux, pirailons de longue date, commerçants, agriculteurs, artisans, artistes... avec qui nous avons établi des contacts chaleureux. Originaire de Gémenos, village provençal cher à Pagnol, j'avais été surpris de ne pas retrouver à St Julien l'ambiance de méfiance et de jalousie décrite par l'auteur de Manon des sources. Je souhaiterais continuer et approfondir cette relation privilégiée, mais de préférence, sans les camions !

L'autre jour je sortais en voiture avec précaution de la rue Pré Martin, regardant à droite puis à gauche, mais trop tard, un énorme camion me barrait le passage dans un crissement de pneus et un vacarme de pierres projetées dans la benne. Faudra-t-il qu'un de nos enfants ou petits-enfants se fasse écraser en sortant d'une rue ou en trébuchant sur un trottoir, pour que les consciences se réveillent?.



Marie-Christine (Kiki) Chaprier, travaille dans les écoles et avec les enfants.

Originaire de Saint-Julien depuis toujours, j'habite Rue Peyronnet, une rue centrale à grande circulation. Je peux constater les nuisances spécifiques de cette rue : c'est une rue assez étroite où 2 véhicules ne peuvent pas se croiser ; souvent les camions forcent le passage et roulent sur les trottoirs. Le nombre de camions est important, et en été, nous ne pouvons pas laisser nos fenêtres ouvertes à cause du bruit et de la poussière. Depuis plusieurs années, nous avons entrepris avec un groupe de riverains, une demande à la mairie de

sécurisation et de **stationnement**. Nous demandons en effet, une limitation à 30km/h dans la rue, des trottoirs plus larges et plats. Nous voudrions que les voitures soient garées sur la chaussée et non sur le

trottoir côté pair, comme c'est le cas actuellement. Cela a été refusé par la mairie. On a assez donné ; je trouverais dommage que la carrière ne s'arrête pas. Le centre du village est vide et triste. On ne pourra pas le maintenir s'il n'y a plus d'habitants et de commerces. Bref, plus de commerces, plus de village !



Monsieur et Madame Lambert - Maison d'hôtes « Le Domaine des Soyeux »

Le Domaine des Soyeux est en activité depuis 2008, après le changement de propriétaire qui exploitait ce lieu depuis 1998 sous l'appellation « Castel Gueret ».

En ces quelques années de présence, nous avons pu constater les désagréments causés par les montées et descentes incessantes de poids lourds.

Cette circulation importante, donc dangereuse ne facilite pas la venue de touristes dans le Parc du Pilat, et en particulier, dans la commune de Saint Julien Molin-Molette.

Nos clients nous demandent ce que fait cette « verrue » dans un Parc Régional. Une verrue est une excroissance provoquée par un virus, qui peut être supprimée par un traitement. Aussi, quand nous entendons parler de développement touristique vert, de promouvoir et de favoriser toutes les manifestations servant à accueillir les touristes dans la commune, de qui se moque-t-on avec cette éventualité d'une augmentation de la circulation des **poids lourds** et de la **pollution** ?

Comment et pourquoi vivre dans un village où les risques d'accidents sont permanents ? La responsabilité de la municipalité, mais aussi celle de toutes et tous est donc engagée. Accepter le développement de la carrière avec augmentation de trafic, c'est **anéantir la vie du village**.

Notre collectif est ouvert à tous les habitants et riverains de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pour quoi nous vous invitons à participer à la prochaine réunion du collectif qui se tiendra dans la salle du conseil municipal de la Mairie

le jeudi 4 février à 20 heures

Le **Pirailon Mag** est financé par des dons. Nous remercions nos donateurs pour leurs contributions à cet exemplaire du Pirailon Mag.

Courriel: collectif.hab.sjmm@gmail.com :: [Compte Facebook](#): **Collectif d'habitants et de riverains de Saint Julien Molin Molette**



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter!

N° 5 JANVIER 2015

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette

W Z O R - P I L A T



Nettoyage mensuel Delmonico Dorel rue Peyronnet
Juin 2015

M E R C I D D

Risques radiologiques et chimiques des carrières de granit

En France les massifs granitiques anciens de Bretagne et d'Auvergne contiennent de l'Uranium et du Thorium en quantité plus importante qu'ailleurs, c'est le cas du massif du Pilat où, si l'on mesure la radioactivité au voisinage des pierres et particulièrement lorsqu'elles sont mises à jour, on détecte un rayonnement gamma 100 fois supérieur à celui d'un terrain sédimentaire comme la vallée du Rhône. Cette valeur qui semble relativement élevée n'est pourtant pas suffisante pour avoir des conséquences sur notre santé.

En revanche les spécificités de l'exploitation de roches granitiques uranifères devraient prendre en compte 2 autres phénomènes dus à la désintégration de l'Uranium contenu dans les roches :

- la chaîne de désintégration de l'Uranium libère un gaz radioactif, le Radon (le thoron pour le Thorium) qui génère à son tour des descendants solides, eux même radioactifs, qui se fixent sur les poussières de l'air que l'on respire ; ce phénomène est accentué lors de l'extraction des roches et des tirs de mine qui libèrent les « poches » de Radon par ouverture de fissures au voisinage de la carrière. On a relevé jusqu'à 2000 bq/m³ dans un rez de chaussée d'une maison à St Julien-M.M. alors que l'OMS préconise une limite de 100 bq/m³ au regard du risque de cancer du poumon et dans tous les cas la valeur de 300 bq/m³ à ne pas dépasser.

- les poussières de granit contiennent également des descendants radioactifs à vie longue (émetteurs de particules dites « alpha ») très nocifs si on les inhale, nocivité variable selon leur propriétés chimiques, solubles ou non solubles, que le corps élimine que très lentement.

La limite préconisée par la COGEMA qui exploitait des mines d'uranium était de 0,024Bq/m³.

A notre connaissance aucune mesures de contamination par ces descendants n'ont été faites dans les carrières de granit et en particulier à St Julien. Dans le doute, les exécutants devraient se protéger avec un masque à poussières efficace.

- un troisième risque et non des moindres pour les employés de la carrière est celui de la silicose, maladie due à l'accumulation de particules de silice dans les poumons, tout à fait comparable aux séquelles de l'exploitation de l'amiante. Là encore le port du masque devrait s'imposer..

Francis BLANCHET, ancien expert en mesures nucléaires auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

<http://www.handpuzzles.com/les-effets-de-carrieres-de-granit-sur-les-humains>

Compte rendu de commission de suivi de site:

La réunion annuelle de suivi de site s'est tenue le 6 novembre à la mairie. Deux membres du collectif ont pu s'y informer et faire des remarques concernant principalement le manque d'impartialité et de caractère inopiné des mesures de nuisance ; de la non prise en compte par cette commission des autres impacts et principalement de la circulation des camions dans le village dangereuse et préjudiciable

Nous avons enfin lu le texte suivant résumant la position du collectif :

« Suite à l'annonce faite de la demande d'extension de la carrière exploitée par l'entreprise Delmonico Dorel, un collectif de riverains s'est constitué pour faire valoir notre position afin que soient respectés les engagements pris par le passé.

Trois représentants du collège des riverains que nous sommes, font partie de ce collectif .

Beaucoup aujourd'hui qu'ils soient simples citoyens ou personnalités politiques admettent que cette carrière a déjà pris ici un essor qu'ils ne prévoyaient, ni ne souhaitaient : allant jusqu' à dire qu'elle est une verrue dans ce parc naturel , imposante, dans la zone des balcons et visible de site ou de monuments classés (depuis le site des Crêts).

La développer davantage serait incompatible avec la vocation du territoire du Parc du Pilat et non conforme à de nombreux principes énoncés dans les textes vertueux des schémas régionaux et du code de l'environnement.

Enfin pour Saint Julien elle serait très préjudiciable à la sécurité et à la qualité de vie des habitants et au final à l'avenir économique du village .

La date butoir de 2020, avec remise en état du site avait déjà été admise malgré les avis négatifs du commissaire enquêteur et de plusieurs acteurs ici présents. Elle constituait également la condition à l'ultime accord du Parc.

Enfin elle était l'objet de la promesse publique et écrite faite par le carrier dans sa lettre ouverte en 2007 aux riverains et aux élus conformément à l'arrêté préfectoral du 6 Janvier 2005. Ce n'est rien d'autre que le respect de ces engagements que nous réclamons aujourd'hui. »

Il nous a été dit que la CSS n'était pas le lieu pour débattre ou pour questionner sur le sujet de l'extension de la carrière.

Des propriétaires ont eu la surprise de découvrir des jalons plantés sans leur autorisation sur leurs terrains bordant la carrière, Delmonico-Dorel se prépare-t-il pour l'extension de la carrière ?

Cherchez l'erreur



Non pas d'erreur c'est bien à Saint Julien-Molin-Molette que les camions sont autorisés à rouler à 40km /h, alors que dans les communes environnantes (Maclas, une partie de Bourg Argental,) ainsi que sur une partie de la route du barrage la vitesse est limitée à 30km/h. Pourtant c'est bien vers notre village que convergent et passent la très grande majorité des camions allant à la carrière. Non pas d'erreur c'est bien à Saint Julien-Molin-Molette que se concentrent les risques liés à la circulation de ces camions, dans ses rues étroites où il est difficile de se croiser en voiture.. Que dire alors quand on croise un camion, et pire quand deux camions se croisent? Non pas d'erreur c'est bien à Saint Julien-Molin-Molette qu'est installé un indicateur de vitesse ne fonctionnant qu'à de très rares occasions.

Aborder ces sujets de sécurité avec la municipalité semble difficile voire tabou, comme si tout semblait être mis en œuvre pour ne pas entraver le passage des camions se rendant à la carrière. Pourtant il faudra bien un jour en parler de façon concrète avec les habitants de Saint Julien-Molin-Molette. Difficultés de croisement, trottoirs inexistantes, voitures abîmées; qui n'a pas rencontré ces difficultés rue de la Modure, rue Peyronnet, rue de Colombier, rue Neuve? Quel parent ne s'est pas senti en insécurité en menant ses enfants à l'école et traversant en face de la poste ou devant chez Dany? L'année 2020, date de la fermeture programmée de la carrière est encore loin, et il est temps d'agir.

Nous apprenons, dans la dernière lettre pirailonne, que le 14 octobre 2015 a eu lieu une réunion sur la circulation dans le village, quel en a été le contenu ? Quelles constatations ? Quelle implication des habitants ? Et quelles actions concrètes vont en ressortir ? Combien de temps faudra-t-il attendre pour avoir des réponses sur l'organisation de la circulation dans le village?



Le billet du non-dit



Sommes-nous Naïfs ?

Dans une lettre ouverte datant de 2007, Delmonico-Dorel promettait de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral de 2005 : « Au regard de ce que cette carrière provoque depuis 10 ans, nous renouvelons publiquement notre engagement de reconstruire le paysage de la carrière conformément à l'arrêté du 06/01/2005 » Le carrier avait joint à cette lettre des images de son projet de réhabilitation.

Quand Delmonico-Dorel écrit : « Au regard de ce que cette carrière provoque... » Il reconnaît l'impact et les nuisances de la carrière sur la population et l'environnement.

Lors du renouvellement de la charte du Parc les Pouvoirs Publics auraient fait pression sur les élus :

En fin de négociation, sur un coin de table, une nouvelle version de la charte est rédigée pour autoriser l'éventualité d'extensions ou d'ouvertures de nouvelles carrières en roches massives dans la zone du Parc Naturel Régional. Le nouveau texte supprime ainsi des contraintes d'exploitation, sensées protéger l'environnement et la population. A n'en pas douter, Pouvoirs Publics et carrier se sont entendus sur la rédaction de cette charte.

Afin que Saint Julien-Molin-Molette ne soit pas exclue du Parc Naturel Régional, les élus ont voté sous cette contrainte en faveur de cette charte à la majorité d'une voix.

Quelle réaction dans la population ? :

Bon nombre de pirailons n'ont pas mesuré l'importance des modifications apportées dans le nouveau texte de la charte du Parc Naturel Régional.

- Ainsi, pour beaucoup l'arrêt de la carrière en 2020 semblait acquis ;
- Des projets de réaménagement voyaient le jour, jusqu'au sein même du conseil municipal ;
- Les gens avaient moins peur pour l'avenir et prenaient leur mal en patience.

Coup de théâtre :

Avec le DD Mag, le carrier annonçait récemment son intention de solliciter une nouvelle autorisation pour 30 ans d'exploitation supplémentaires. Il prévoit aussi de tripler sa production annuelle, et il relance un projet utopique de déviation.

Gardons bien à l'esprit que l'on cherche à nous faire accepter la poursuite de l'exploitation de la carrière au-delà de 2020.

Ce sont les habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette qui par leur contestation obtiendront l'arrêt de la carrière en 2020. Car, Pouvoirs Publics et élus ne peuvent raisonnablement pas se dresser contre l'avis de la population.

Il est aujourd'hui irresponsable de la part des élus d'attendre les détails de la demande officielle d'extension du carrier pour agir et informer la population de ce qui se prépare.

L'absence de position et de concertation de nos élus avec la population est-elle acceptable ?

Motivations du collectif

Tout comme vous, qui nous lisez, nous sommes simplement citoyens de ce village que nous avons choisi d'habiter et de défendre car nous l'aimons. Le collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette, réclame la remise en état du site conformément à l'arrêté préfectoral de 2005 et l'arrêt définitif de l'exploitation du site en 2020.

Meilleurs vœux!



Le collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour l'année 2016, à tous ses lecteurs. Nous espérons susciter la réflexion et amener à un large consensus pour le bien être futur du village et de ses habitants. Nous continuerons, tant que nécessaire et en l'absence de toute autre concertation, à alimenter le débat.